



**DEMANDE D'ADHESION
AU CONTRAT COLLECTIF**

**SALTIMBANK
HISCOX Assurances n° PRS 5408**

**“ TOUS RISQUES MATERIELS
DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT”**

ADHERANT :

Nom :

Adresse :

DATE D'ADHESION:

Biens à assurer	Valeur des biens à assurer
Total valeurs à assurer	

ADRESSE DU RISQUE (où les matériels à assurer sont remisés hors utilisation):

ETENDUE GEOGRAPHIQUE SOUHAITEE (rayer la mention inutile) : Union Européenne Monde

Cotisation totale comptant à payer par l'assuré pour la période du _____ au _____ : _____ EUR
(voir tableau annexé pour le calcul de la cotisation)

Les garanties souscrites s'exercent dans les limites des conditions générales et spéciales dénommées ci-dessous :

CG MPH0302RSP

RSP 09 01 10

Fait à _____ , le _____

L'adhérent

13 rue Jean Moulin
69300 Caluire et Cuire
Tél. 04 72 27 00 36
Fax 04 78 23 49 59
infos@abgassurances.fr



Cotisations applicables pour 2009 et 2010

Etablies le 06.05.2009

Les taux ci dessous sont des taux uniques ayant vocation à garantir les matériels utilisés par les adhérents au contrat PRS 5408 dans le cadre de leurs **prestations professionnelles** :

Montant des capitaux	Prime annuelle TTC		Franchise
	Europe	Monde entier	
Inférieur à 2 500 €	65 €	72.50€	10% du montant des dommages avec un minimum de 100€
De 2 501 à 5 000 €	125 €	137€	
De 5 001 à 7 500 €	185 €	200€	
De 7 501 € à 10 000 €	200 €	230€	10% du montant des dommages avec un minimum de 150€

Sommes à assurer au-delà de 10 000,00 € : nous consulter.